

## Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 2 avril 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 27 mars 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Lafferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Bricchet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

**Absents excusés** : M. Vesco, M. Héral, M. Turcas, Mme Pesson, M. Nardone.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Kimelfeld, Mme Gay, Mme de Lavernée, Mme Psaltopoulos, M. David ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Vesco, M. Héral, M. Turcas, Mme Pesson, M. Nardone.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Brumm, Mme Balas, M. Arrue, Mme Deharo, Mme Frih, M. Sécheresse, Mme Haguénauer, M. Havard, M. Maleski ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Arrue, Mme Berra, M. Brumm, M. Coulon, Mme Condemine, M. Daclin, Mme Gelas, M. Huguet, M. Philip.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

### Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2012

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 février 2012 paru au Bulletin Municipal Officiel du 26 mars 2012. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Mme Nachury a un élément à apporter.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous avais promis d'apporter la délibération et la date de la délibération concernant le transfert de maîtrise d'ouvrage du tronçon Ouest du périphérique : la date est bien le 19 décembre 2003 où le Département prend acte de la maîtrise d'ouvrage du projet du tronçon Ouest du périphérique de

Lyon au profit de la Communauté urbaine de Lyon. Cette délibération prévoit que les études antérieures acquises sont versées à la Communauté urbaine de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Mais, Madame Nachury, je vous ferai remarquer qu'il ne faut pas simplement qu'une assemblée prenne une délibération pour dire « dorénavant la gestion en incombe à la Ville de Lyon » ; parce que si pour l'avenir nous faisons cela et qu'il suffise que des assemblées délibèrent pour dire que dorénavant cela incombe à la Ville de Lyon ou au Grand Lyon, alors mes chers amis, nous ne serions pas sortis de l'auberge ! Je confirme qu'après moult négociations, c'est simplement en 2010 que le Grand Lyon a pris effectivement la maîtrise d'ouvrage de ce que l'on appelait à l'époque, le tronçon ouest du périphérique, que j'aime mieux appeler « Anneaux des Sciences », cela fait plus urbain.

(Adopté.)

---

### **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 26 mars 2012.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

---

### **Désignation de représentants dans divers organismes**

**M. LE MAIRE** : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « ...qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ?

Si personne ne le demande, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il en est ainsi décidé.

(Adopté)

---

**Désignation de représentants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration de l'Association de Gestion du Fichier commun de la Demande Locative sociale du Rhône**

**M. LE MAIRE** : Sous réserve de l'adoption de la délibération n° 2012/4379 nous autorisant entre autres, à adhérer à l'Association de Gestion du Fichier commun de la Demande Locative sociale du Rhône, il convient de désigner un représentant titulaire de la Ville de Lyon et un suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Je vous propose les candidatures de :

- Louis Lévêque, comme titulaire
- Michel Havard, comme suppléant.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Abstention du Groupe Lyon Divers Droite.)

(Adopté)

---

**Rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, je vous ai fait parvenir les rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes suivants :

Le rapport concernant «l' exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise » - Parc des expositions de Lyon « EUREXPO » - Société d'Exploitation du Parc des Expositions de Lyon - Exercice 2003 à 2009.

Le rapport « l'exploitation des équipements événementiels structurants de l'agglomération lyonnaise - Parc des expositions de Lyon « EUREXPO » - Comité de la Foire de Lyon - Exercice 2003 à 2009.

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé ses rapports définitifs le 21 février 2012 et conformément à l'article L 241-11 du code de juridictions financières, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Bien que non soumis à un vote des membres de l'assemblée délibérante, il donne lieu à débat.

Avez-vous des observations ?

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ces deux rapports de la Chambre Régionale des Comptes sont emblématiques à plus d'un titre.

Emblématiques du dynamisme lyonnais ; commençons par le positif. On peut voir tout l'attrait d'Eurexpo et la bonne rentabilité financière de la structure, malgré la crise économique. C'est aussi un exemple du travail en bonne intelligence des décideurs économiques lyonnais.

Emblématiques ensuite de votre philosophie de gestion, Monsieur le Maire.

Oh, bien sûr, vous ne gérez pas Eurexpo, ni le COFIL, ni la SEPEL, juste la Ville de Lyon et le Grand Lyon qui ont été sollicités pour participer au développement de cet outil et qui devraient donc exercer un contrôle vigilant.

Mais comme dans bien d'autres sujets, vous avez préféré ne pas regarder, ou ne rien voir, chacun aura sa préférence. Vous avez décidé de vendre en 2006 pour 22 millions d'euros la participation de la Ville de Lyon dans la SEPEL. A cette occasion, vous avez donc vendu les bijoux de famille pour améliorer vos ratios financiers, dans un objectif électoral. Vous avez d'ailleurs

procédé de la même manière pour le quartier Grolée, vendu contre des promesses de développement commercial jamais tenues.

Le statut juridique du COFIL est un serpent de mer dont personne ici ne voit la fin. Il était déjà envisagé en 2006 de transformer le COFIL en syndicat mixte ouvert : cela n'a pas été fait. L'imbroglio juridique entraîne aujourd'hui la confusion des rôles et le risque élevé de détournement des fonds publics comme le signale la Chambre Régionale des Comptes.

Ces rapports sont emblématiques de ces situations trop fréquentes où les intérêts se mêlent dans des liaisons potentiellement dangereuses. On le voit avec les travaux confiés à une entreprise appartenant à un administrateur. On le voit aussi avec la création de structures juridiques en cascade, d'actionnariat croisé, qui conduisent à ce que le premier organisateur d'événements à Eurexpo soit également un actionnaire important de la structure qui gère le site.

Par ailleurs, le changement de statuts lié au changement d'actionnaire a entraîné une explosion des dividendes, au profit du partenaire privé. Pour faire écho au dernier rapport de ce Conseil municipal, permettez-moi d'évoquer un risque de conflits d'intérêt.

Que des entreprises lyonnaises réussissent, nous en sommes heureux et fiers. Mais quand cette réussite est due à l'exploitation d'infrastructures construites grâce aux impôts des Lyonnais, alors il est de notre devoir d'élus, il est de votre devoir de Maire, de s'intéresser à la gestion et au cadre juridique de ces structures.

La semaine dernière, nous avons été très surpris et même choqués par la déclaration du PDG de GL Events qui proposait, tout simplement, de racheter et de contrôler intégralement Eurexpo. Nous ne pouvons croire que cette déclaration était le fruit du hasard, nous ne pouvons croire que vous n'ayez pas été informé de cette déclaration.

Il nous paraît impensable et indécent qu'une entreprise reprenne à elle seule toute la structure et en devienne ainsi propriétaire. Eurexpo doit rester la propriété des Grands Lyonnais. S'il est logique et efficace d'en confier la gestion au secteur privé, un tel centre de conventions et d'expositions doit demeurer sous l'œil vigilant des Collectivités.

L'accueil de conventions, de salons ou de congrès constitue un axe stratégique du développement de notre métropole, il ne peut donc être totalement délégué à une société privée. Même si la réussite de ces manifestations suppose aujourd'hui un grand professionnalisme, cela reste un service public rendu à l'économie régionale qui n'a pas vocation à faire sur le dos des entreprises exposantes des bénéfices exorbitants.

Nous rappelons que les Collectivités publiques et donc les habitants par leurs impôts, ont largement contribué à la construction de cet outil indispensable au rayonnement de l'agglomération. Ainsi, les bénéfices et dividendes dégagés par les Sociétés SEPEL et SEPELCOM (dont il est peu question dans les rapports) doivent-ils être recadrés et aller à l'amélioration du service rendu aux entreprises utilisatrices, en finançant une plus grande part des investissements nécessaires et en améliorant le rapport qualité/prix des prestations fournies à l'économie.

Bien au contraire, on assiste au fil des restructurations successives du capital social à une privatisation accrue des bénéfices, au détriment des usagers d'Eurexpo.

Je ne cherche pas aujourd'hui à entretenir une suspicion. Je dis juste, comme le relève la Chambre Régionale des Comptes, que comme d'habitude, vous n'exercez pas les pouvoirs qui sont les vôtres en matière de contrôle. Que vous soyez un bon communicant pour notre ville et notre agglomération, chacun peut en convenir. C'est bien. C'est utile. Mais c'est insuffisant. Lyon a aussi besoin d'un Maire qui exerce pleinement son rôle de contrôle, un Maire qui recadre et normalise nos relations avec nos partenaires.

Je vous remercie.

**M. ROYER François** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ces rapports de la Chambre Régionale des Comptes posent la question de la structure de gestion du parc des

expositions Eurexpo. Cette gestion est actuellement assurée par deux entités distinctes. Le COFIL, propriétaire et assureur à ce titre, la charge d'investissement et de renouvellement et la SEPEL, loueur et gestionnaire du site.

Ce mode de gestion pose un certain nombre d'interrogations sur plusieurs points : insécurité juridique, gouvernance, passation des marchés publics, capacité de pilotage. La forme juridique actuelle, en l'occurrence, la forme associative pour le COFIL, n'est plus adaptée à un tel équipement et à ses enjeux financiers et économiques. Voilà en substance ce que dit la Chambre Régionale des Comptes.

Elle expose différentes hypothèses de transformation possible. La dissolution de l'association et la dévolution de son patrimoine à une personne publique serait celle à privilégier avec une gestion par le Grand Lyon ou un syndicat mixte. Une commission permanente réunissant la CCI, le Grand Lyon et le Département, travaille actuellement à des pistes d'évolution. Nous attendons de connaître quelles en seront les conclusions.

De celles-ci dépendront l'avenir d'Eurexpo (qui est un élément structurant du développement économique du territoire) et son attractivité. Il faut assurer son développement avec un mode de gestion et un cadre juridique qui lui permettent de faire face aux enjeux liés à son activité. D'autant plus que des investissements publics importants sont consacrés au prolongement du tram T2 pour desservir efficacement le site.

C'est capital si Lyon veut garder une avance dans le domaine des foires, des salons. En dehors de Paris, seule Lyon possède un parc de plus de 100 000 m<sup>2</sup> : Eurexpo possède aujourd'hui près de 116 000 m<sup>2</sup> et permet à la ville de se positionner sur le plan européen.

Malgré l'émergence des moyens de communication modernes, les foires, les salons, les congrès et les événements d'entreprises sont des moteurs économiques. Mais l'offre augmente plus vite que la croissance du marché, ce qui a pour conséquence d'accroître la compétition entre les sites.

La concurrence s'intensifie sur le territoire national. Le Grand Toulouse a voté, en 2011, la création d'un nouveau parc livré vers 2015. Cet ensemble situé au Nord-Ouest de Toulouse devrait couvrir à terme plus de 100 000 m<sup>2</sup>. La ville ne cache pas ses ambitions sur le marché national et international.

Nice aussi compte se positionner sur ce marché avec l'opération d'intérêt national Eco-Vallée qui intègre dans son projet la création d'un parc des expositions de 75 000 m<sup>2</sup> dans la première phase. La région PACA entière cherche à consolider ses positions et à se développer.

La concurrence est aussi européenne et internationale. Les surfaces dédiées aux salons dans le Monde continuent à augmenter. Les principaux développements s'opèrent en Russie, aux Etats-Unis, en Chine mais aussi en Espagne et en Italie, pas très loin de chez nous !

L'Espagne, par exemple, s'est beaucoup développée dans ce secteur ces dernières années. 200 000 m<sup>2</sup> ont été construits dans le quartier de Gran Via à Barcelone, le parc de Madrid a doublé sa surface. Le salon 3 GSM, incontournable dans le domaine de la téléphonie mobile et vitrine des dernières technologies dans ce secteur, a quitté Cannes pour Barcelone.

Dans ce contexte de concurrence accrue et des exemples de Nice et Toulouse, il faut retenir deux choses : d'une part, la recherche d'une nécessaire forme de mutualisation, l'union faisant la force, avec des outils de type SEM. D'autre part, une ouverture dans le choix du mode de gestion.

Le Grand Toulouse, Président PS, n'a rien exclu et a voté en 2011 le principe d'une délégation de service public pour la gestion de son futur parc. Seul choix net, son parc ne sera pas géré en régie directe, la puissance publique est en effet mal outillée pour gérer ce type d'équipement. Il faut à la fois concilier la spécificité de l'activité d'exploitation du Parc des Expositions et l'intérêt général, avec pour objectif le renforcement de la dynamique économique

locale. Eurexpo est à la croisée des chemins, nous comptons sur les acteurs réunis à la commission permanente afin de trouver la meilleure solution pour l'avenir de notre agglomération.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces deux rapports de la Chambre régionale des comptes sont l'occasion de faire un point sur un sujet d'intérêt général, Eurexpo. Cet équipement permet la tenue de salons et de manifestations de rayonnement international et il est de ce point de vue absolument stratégique et essentiel à l'attractivité de notre territoire.

Il est donc de notre responsabilité collective, mais particulièrement de la vôtre, de permettre à cet équipement de continuer à jouer son rôle dans les meilleures conditions. Il est donc temps d'agir et d'avancer !

Le principal problème tient au montage juridique. Fruit d'une histoire qui s'est construite au fil du temps, nous devons maintenant sortir de cette situation. La Chambre régionale des comptes a pointé les nombreuses difficultés et les risques juridiques liés à la forme associative du Comité de la Foire internationale de Lyon, dite Cofil, et à la question de son exploitant, la Sepel, et ces risques sont suffisamment importants pour justifier l'urgence. Mais pour trouver une solution juridique, encore faut-il que les différents acteurs concernés expriment leurs souhaits et le rôle qu'ils veulent jouer dans les futures structures à mettre en place.

Si l'on part du principe que le Cofil ne peut perdurer, nous devons donc nous poser la question de savoir vers quelle structure il peut évoluer ? La Chambre régionale des comptes mentionne principalement deux hypothèses : celle d'une reprise en totalité par le Grand Lyon, ou celle de la création d'un syndicat mixte qui réunirait les différentes collectivités, notamment le Grand Lyon et le Conseil général.

Le choix entre ces deux solutions doit faire l'objet de discussions, de concertation et doit ensuite surtout faire l'objet de décisions. Une réunion du Cofil s'est tenue récemment et nous espérons que bientôt, des décisions pourront être prises.

La question de la place de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui est au Cofil tout en étant aussi actionnaire de la Sepel avec la société GL Events, se pose. Là aussi, il faudra que des décisions soient prises pour clarifier la situation, la CCI de Lyon ayant sans doute plutôt vocation à être associée à l'exploitant qu'au propriétaire du site.

Derrière cet enjeu juridique, il y a bien sûr aussi des enjeux financiers et de ce point de vue-là, la situation économique du Cofil, comme de la Sepel d'ailleurs, est plutôt bonne. Il faut rendre hommage à l'ensemble des acteurs qui ont permis, au fil du temps, le bon positionnement de Lyon sur la scène française, européenne et mondiale des grandes manifestations. Et même si nous avons malheureusement perdu quelques grandes manifestations comme Lyon Mode City, nous pouvons être fiers d'événements comme la Foire de Lyon, le Sirha ou encore Pollutec, dont l'édition 2012 se tiendra à Lyon. Bravo aux forces économiques de la région qui ont fait la richesse de notre territoire ! Pour autant, quelques questions se poseront sur la bonne répartition de cette richesse et sur l'affectation des résultats.

C'est d'abord la question du loyer que l'exploitant verse au propriétaire. Il est toujours difficile pour ce type de structure de définir le bon montant, et doit-on appliquer un loyer variable en fonction du chiffre d'affaires généré ? Qu'en est-il des versements de dividendes ? On le voit dans le domaine financier et du montage juridique futur à prévoir, de nombreuses questions nécessiteront des réponses précises.

Autre aspect touchant aux finances : la participation du Cofil dans sa future forme, au financement des infrastructures de desserte du parc, qu'elles soient routières ou en transport en commun. Là aussi, les sujets sont d'actualité, notamment avec la desserte d'Eurexpo par le tramway. Nous pourrions multiplier les interrogations sur ce dossier stratégique pour notre ville et pour notre agglomération.

Pour conclure, je dirai Monsieur le Maire, mes chers collègues, que si Eurexpo est un bel outil qui fonctionne bien, il doit être en permanence conforté pour conserver sa compétitivité, cela a été dit. De nombreuses villes en France construisent aujourd'hui des parcs d'exposition et nous serons bientôt soumis à une concurrence nouvelle qui peut venir bousculer cette réussite lyonnaise.

Le règlement de la question juridique qui pourrait paraître accessoire est donc essentiel, c'est une étape indispensable à la performance et à la modernisation d'Eurexpo. Il faut donc agir, et agir vite ! Il en va de l'intérêt général de notre agglomération.

**M. KIMELFELD David**, maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, tout d'abord je voudrais remercier M. Royer pour ses propos constructifs sur cette question, et dire à M. Geourjon qui souhaite toujours « laver plus blanc que blanc », tout cela pour plus de transparence, qu'à ne pas se pencher sérieusement sur les dossiers, à vouloir simplement relayer quelques articles de presse, à vouloir commenter quelques interviews, cette volonté légitime de transparence perd de sa force par une absence de connaissance des dossiers pour favoriser quelques effets de manches, bien éloignés de l'intérêt de notre collectivité, de la ville de Lyon, de l'agglomération lyonnaise et de ses habitants.

Avant de rentrer très rapidement dans le dossier, je voudrais juste préciser pour la bonne compréhension de l'ensemble des personnes qui sont présentes, que le Cofil est le propriétaire des lieux et que la Sepel est le gestionnaire des salons et des lieux. Je crois que c'est important de le préciser pour être le plus clair possible.

Que dit la Chambre régionale des comptes ? D'abord, elle fait un certain nombre de remarques, mais elle ne dit pas comment il faut faire. Je crois qu'en matière de préconisation il faut être très prudent, on a quelques exemples au travers les Berges du Rhône et d'un certain nombre de questions posées autour des Hospices civils de Lyon, pour être prudents dans les préconisations.

La Chambre régionale des comptes dit qu'il y a déséquilibre dans la gouvernance du Cofil entre acteurs publics et privés, alors que des financements importants ont été apportés par les collectivités pour améliorer Eurexpo et le rendre compétitif sur le marché mondial et européen. En effet, nous sommes dans une compétition féroce pour attirer ou retenir des salons. C'est bien sûr avant tout des emplois à court, moyen et long terme.

La Cour des comptes dit qu'il ne faut pas exclure l'application des règles de la commande publique et du Code des marchés publics pour le Cofil. La Chambre régionale des comptes préconise l'évolution du dispositif effectivement par dévolution du patrimoine du Cofil à une personne publique, le Grand Lyon ou un syndicat mixte.

Sans attendre les conclusions du rapport de fin 2011, le Cofil a pris des mesures répondant à quelques points importants soulignés par la Chambre régionale des comptes et ce, dès 2009 : d'abord, le retrait de l'exploitant d'Eurexpo du Cofil, afin d'éviter les conflits possibles d'intérêt entre l'exploitant d'Eurexpo et le propriétaire des lieux -ceci a été fait en 2009-, la présidence de Cofil différente de la présidence de Sepel afin justement de préparer un nouveau processus de gouvernance, et puis la mise en place d'une commission d'appels d'offres au sein du Cofil.

Les observations de la Chambre régionale des comptes conduisent à faire évoluer ce Cofil. Le scénario privilégié, mais qui n'est pas arrêté définitivement par le Grand Lyon, le Conseil général du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie, et retenu par le Conseil d'administration du 30 mars pour être étudié, est le suivant :

- la création éventuellement d'un syndicat mixte constitué du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône qui reprendrait la propriété d'Eurexpo et qui répondrait en partie aux inquiétudes de M. Geourjon ;

- la remise en concurrence de la gestion d'Eurexpo au terme du bail sous forme de délégation de service public.

Il a été décidé, pour préparer avec le plus de garanties ces décisions, de mettre en place dans les plus brefs délais, c'est-à-dire tout de suite, maintenant, un groupe de travail issu du Conseil d'administration du Cofil pour étudier de façon détaillée les modalités de mise en œuvre du scénario, notamment sur l'aspect juridique -et vous l'avez souligné Monsieur Havard-, sous l'aspect financier, aspect très important car cette solution ne doit pas handicaper les collectivités pour financer les prochains investissements importants sur ce magnifique outil de travail.

Nous avons souhaité dans tous les cas pouvoir maintenir un Cofil, mais avec une évolution de gouvernance sur l'attractivité et sur la stratégie uniquement car, comme je le disais en début de mon intervention, nous sommes dans un marché extrêmement concurrentiel.

Il faut que quelle que soit la forme juridique retenue, nous restions mobilisés, collectivités et acteurs économiques, pour que cet outil reste efficace et continue à accueillir des salons de dimension nationale et internationale -je pense, par exemple à Pollutec ou au Sirha- pour que nous soyons encore en capacité de réaliser des investissements importants, pour rester dans la course, non pas simplement pour briller, mais pour continuer à créer des emplois, pour développer notre agglomération et la métropole, toujours dans un souci de transparence, bien loin de quelques caricatures exposées par une certaine Opposition. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. On me dit que M. Tête, à titre personnel, souhaitait intervenir.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, brièvement, je crois que chacun a compris que le dossier était complexe sur le plan juridique, parce que c'est un ensemble de poupées russes, avec une association, le COFIL, au-dessus, SEPEL, avec un bail commercial sans mise en concurrence et encore au dessus SEPELCOM qui gérait l'essentiel des salons et maintenant l'intégralité des salons, sauf deux de SEPEL.

Nous avons discuté de tout ce dossier en 2006 au sein de notre Assemblée : tous les problèmes soulevés par la Chambre Régionale des Comptes étaient parfaitement connus. A l'époque, et je reprends la formule qui est dans les rapports et qui est celle de la CCI, il y avait une volonté de clarification du montage juridique, en distinguant plus nettement le propriétaire public des terrains et des bâtiments des sociétés exploitantes du parc des salons avec restructuration des sociétés SEPEL et SEPELCOM.

Quelle a été la réalité, sur cette période dans laquelle la Ville a été contributeur ?

Premièrement, en 2006, GL Events fait l'acquisition de 49 % du capital de SEPELCOM, celle qui gère les salons, entreprise spécialisée dans l'organisation des salons. Elle achète à une société privée REED pour 28,642 M€. Bën entendu, le complément de la participation -c'est-à-dire les 45 %- a été cédé par la CCI, moins d'un an après, pour 16,5 M€. Comprenez pourquoi la moitié vaut beaucoup moins quand c'est la CCI qui vend à GL Events, que quand on l'achète à du privé : la différence de plus-value est de 10 à 12 M€ au profit de GL Events.

Deuxième étape, celle que nous avons vécue sur la Ville de Lyon en décembre 2006, je vous épargne le détail de calculs que vous avez dans l'intervention du Groupe des Verts de cette époque : nous avons mis en évidence que, après l'expertise, la manière de racheter les actions par la Société elle-même qui rachète ces actions, avait l'effet de produire une plus-value ou un « goodwill » au profit de la Société de GL Events de 3,9 M€.

Troisième étape : une prise de participation qui a été faite, cette fois-ci de GL Events, sur la Société SEPEL en janvier 2006, complétant l'une faite en décembre 2005. GL Events a donc acquis pour 8,211 M€, 30,19 % des actions. Or, nous avons vu, juste après dans les mois qui ont suivi, il y a eu cette prolongation du bail commercial sans mise en concurrence pour quinze ans, ce

qui a eu un effet, effectivement, de revaloriser les actions, comme nous l'avons vu dans la délibération du Conseil municipal. Donc, la plus-value est de 17 à 18 M€.

Grâce à tout cela, on peut estimer que sur cette reconfiguration, qui en l'espace de deux ans, a fait rentrer GL Events comme principal opérateur de l'opération SEPEL, COFIL, SEPELCOM : une plus-value potentielle de 31 à 34 M€

Ma question est simple : faut-il beaucoup d'amis pour faire des affaires sur la Ville de Lyon ? Et ma deuxième question : pourquoi les engagements qui ont été pris -dont vous avez ici le tableau que le Maire de Lyon nous a transmis à l'époque, et qui étaient les suivants : pour clarifier les choses - mise en place d'une Délégation de Service Public DSP en 2010-, pourquoi cet engagement avec un syndicat mixte ? Tout cela était donc parfaitement connu, pourquoi cela ne s'est pas produit pour enfin mettre les choses sur les bons rails.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. M. Tête a toujours des jugements péremptoirs sur la façon dont se produisent les choses ! Quelquefois il arrive qu'il n'ait pas raison, et quelquefois même il lui arrive d'être condamné par la justice sur le jugement qu'il a porté sur le fonctionnement des autres. On lui laissera donc ses propos ! On essaiera de faire en sorte qu'il continue à y avoir un développement du tourisme d'affaires, évidemment si on lui donnait... Il pose déjà des recours contre le développement de T2 pour arriver jusqu'à Eurexpo, on ne lui laissera pas le soin de gérer l'ensemble du patrimoine lyonnais.

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

---

#### **Questions écrites du 1<sup>er</sup> arrondissement relatives :**

##### **a)- à l'église Bon Pasteur**

**M. LE MAIRE** : Madame le Maire, peut-être ?

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Je n'ai pas changé d'état-civil, donc ce n'est pas Madame le Maire « peut-être », mais bien « Madame Nathalie Perrin-Gilbert ». Et donc je vais poser la première question.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas, il y a des maires qui répartissent, chacun fait comme il veut !

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Tout à fait ! Et comme d'habitude je présenterai une question et les Adjoints du 1<sup>er</sup> arrondissement, les deux autres questions. Je ne change pas mes habitudes, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : C'est bien, continuez comme cela !

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Notre première question concerne l'église du Bon Pasteur située rue Neyret sur le 1<sup>er</sup> arrondissement qui est, vous le savez, dans un état préoccupant. D'ailleurs la Région, par l'intermédiaire de Mme Boudaoud, a adressé un courrier en ce sens à la Ville de Lyon, en date du 15 décembre dernier.

Les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement qui se sont rendus sur place régulièrement, ont pu constater l'état de dégradation de l'intérieur du bâtiment et les risques que cela peut engendrer. Alors, la Ville a déjà pris un certain nombre de mesures pour protéger ce bâtiment : je ne rentrerai pas dans les détails.

Toutefois, malgré l'attention et des élus et du personnel municipal et des bénévoles de la paroisse, certaines problématiques demeurent : il nous faut notamment protéger 27 verrières, les 27 verrières de Maître Bégule. Il est également nécessaire de débarrasser les décombres de l'église et d'en nettoyer l'intérieur, afin de préserver les risques d'incendie.

M. Képénékian s'est d'ailleurs, et je l'en remercie, rendu sur place pour examiner l'état de la situation et donc nous voudrions savoir ce qu'il est prévu en termes de poursuite de sécurisation de ce site.

Et enfin et d'autre part, la question du devenir de l'église reste entière : est-il envisageable et envisagée à moyen terme, une réaffectation de ces locaux, qui permettrait à la fois de garantir leur remise en état et leur préservation.

**M. KEPENEKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques éléments de réponse.

Je voudrais avant d'entrer dans le sujet que soulève le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, vous donner quelques éléments historiques de cette église du Bon Pasteur qui est très particulière. Cette église a été édifiée entre 1875 et 1882, à la suite de la création de cette paroisse en 1856, date de la naissance du Prince impérial. Et c'est à cette occasion que la paroisse s'est constituée avec la volonté de créer une église dans la rue Neyret.

Cette église est magnifique, mais elle n'a pas de signature particulière, sa richesse comprend en particulier les vitraux du Maître verrier Lucien Bégule. Tous les vitraux ne sont pas de Lucien Bégule et il faut d'ailleurs ajouter plusieurs peintures murales qui font tout le charme de cette église.

Mais cette église que l'on appelle communément une église sans nez, c'est-à-dire sans parvis ni escalier, a là aussi une autre histoire particulière : c'est qu'il était prévu ce parvis devant la rue Neyret, avec un grand escalier, comme toujours dans les églises, mais il existait une caserne juste en face et à l'époque les négociations n'ont pas pu aboutir et cette église a été ouverte avec les grandes portes qui sont suspendues à plusieurs mètres du sol et d'ailleurs le sous-sol sert aujourd'hui de parking à une association du 1<sup>er</sup> arrondissement. La seule entrée se fait sur le côté, ce qui poserait d'ailleurs, ce qui a toujours posé, un problème de sécurité s'il y avait beaucoup de monde qui fréquente ce lieu.

Ensuite cette église aujourd'hui, même si elle n'est plus en fonction formellement depuis 1984, n'est toujours pas désacralisée, c'est-à-dire qu'elle est encore sous le sceau de l'église et que formellement elle ne peut donc pas être attribuée à d'autres fonctions, tant que l'Evêché ne nous aura pas donné le feu vert sur cette désacralisation.

Dans les années 80-90, le responsable de cette église avait permis aux étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, de faire du stockage et c'est devenu un lieu de travail jusqu'en 2005, date précédant de peu le déménagement de cette école. Comme le rappelait Nathalie Perrin il y a quelques minutes, nous avons déjà changé les serrures, protégé les vitraux par des grillages, c'est-à-dire que les conditions de sécurité et de préservation de ce bâtiment ont été adoptées. Mais bien entendu le risque des dégradations est toujours possible et nous avons prévu dans la convention patrimoine, dans le cadre des études techniques à mener pour la protection des vitraux, soit de les décrocher pour les stocker, ce qui serait la meilleure méthode, soit en tout cas d'en assurer une protection encore meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous avons aussi, en termes de protection dans le cadre de cette convention, prévu de mener des études pour le classement de cette église et des richesses qui la composent. Alors, aujourd'hui la question ne se pose pas directement de l'utilisation de cette église même si l'arrivée d'un public nouveau, je le disais il y a une minute, poserait des problèmes, la rénovation du bâtiment serait aussi un problème budgétaire non négligeable. Je rappelle que la Ville de Lyon est propriétaire de 28 églises à Lyon et que la gestion qui est largement engagée dans la convention patrimoine a besoin de définir des modes de priorité.

Je voudrais enfin rappeler que nous allons, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, entreprendre toujours dans le cadre de cette convention, la rénovation de la fontaine Bartholdi, mais aussi poursuivre la rénovation des chapelles dans l'église Saint Bruno des Chartreux. Nous menons une

réflexion pour la rénovation des deux statues-fontaines de lions installées aux abords de la mairie d'arrondissement qui, je le rappelle, sont du sculpteur François Frédéric Lemot. Enfin, vous le savez, nous l'avons déjà évoqué, le patrimoine immatériel autour de la mémoire de la soie est largement engagé dans ce secteur, en particulier dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Voilà, c'est dire que c'est une préoccupation que nous avons et que nous avons avant que les choses soient mises en œuvre. Certes, j'ai reçu une lettre de la Région mais je pense que c'était une incitation à attirer notre attention car la Région ne peut pas nous aider formellement sur ce domaine. En tout cas, la Ville prend tout cela très au sérieux et je voudrais rappeler le travail des services sous l'autorité de Nicole Gay, puisque nous travaillons main dans la main sur ce dossier.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement en vertu de l'article 6 du règlement intérieur qui parle de la police de l'assemblée. Vous nous avez souvent habitués à l'absence de dialogue social dans les différentes collectivités. La Ville de Lyon a été paralysée par la grève des éboueurs pendant trois semaines, ce sont maintenant les mairies d'arrondissement, les écoles, les différents fonctionnaires de la Ville qui manifestent bruyamment.

Vous constatez vous-même qu'il est difficile de se concentrer et de suivre les débats au Conseil municipal. Je vous demande donc de faire le nécessaire pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions. Je ne connais pas les revendications des agents de la Ville à votre endroit, mais je pense qu'il serait bon de travailler dans de bonnes conditions et s'entendre. Il est impossible d'écouter les réponses des Adjoints. Heureusement que nous avons les textes des questions, car malgré les efforts de M. Képénékian pour se faire entendre, on ne va pas passer toute la soirée dans ces conditions, ce n'est pas raisonnable.

Que comptez-vous faire Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE** : Monsieur Havard, la différence entre vous et nous c'est que nous, nous n'envoyons pas les gaz lacrymogènes lorsque des gens manifestent !

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance !

(Les élus du Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés quittent la salle du Conseil municipal.)

#### **b)- au Jardin Burdeau**

**Mme GLEIZE Isabelle** : Compte tenu de leur forte densité d'habitations, les pentes de la Croix-Rousse sont faiblement pourvues en espaces verts. Les élu(e)s du 1<sup>er</sup> sont donc heureux que le 17 de la rue Burdeau accueille prochainement un nouveau jardin public à l'emplacement de la dent creuse actuelle. Ainsi, les habitants des Pentes pourront profiter d'un lieu apaisé de respiration dans notre arrondissement d'hyper-centre ville.

Pouvez-vous préciser les aménagements qui seront réalisés dans cet espace et de quelle manière ce nouvel espace public végétalisé et ouvert à tous, prendra en compte la dimension culturelle de la rue Burdeau et de l'ensemble des pentes de la Croix-Rousse ?

**M. BUNA Gilles**, Adjoint : D'habitude avec le micro, on ne m'entend pas, alors aujourd'hui je vais faire un effort !

(Rires.)

Je vais simplement signaler qu'en ce qui concerne les églises du 1<sup>er</sup> arrondissement, nous sommes miséricordieux car la première, l'église Saint-Bernard n'a pas de clocher et la seconde n'a pas de parvis et si elle n'en a pas, c'est à cause du changement de régime car ceux qui avaient promis de donner la parcelle sur le parvis n'étaient pas ceux...

**M. LE MAIRE** : Chers Collègues, si vous voulez bien écouter la réponse de M. Buna !

**M. BUNA Gilles** : ... n'étaient pas ceux, donc, qui étaient au pouvoir car il y a eu la défaite de Sedan qui a fait que les laïcs n'ont pas donné aux religieux ce qui aurait permis de faire un parvis.

Maintenant en ce qui concerne votre préoccupation largement partagée, sur le fait de créer le maximum d'espaces verts ouverts au public dans l'arrondissement compte tenu de sa réputation, -je ne sais pas si c'est vrai- d'être, dit-on, le plus densément bâti d'Europe, nous y avons veillé depuis 1989 tous ensemble, et je crois que la liste est longue des espaces qui ont été créés : Grande Côte, Griffon, Croix-Paquet et je ne les énumère pas tous, car si jamais la manifestation reprenait vous auriez plus de mal à m'entendre.

Je vais apporter une précision : cette parcelle est une « dent creuse » car nous l'avons voulu. En effet un projet immobilier était prévu mais ne s'est jamais réalisé compte tenu du droit à la vue d'un des propriétaires à l'arrière. J'avais proposé que l'on rachète le bâtiment moins cher bien évidemment que le promoteur l'avait acheté pour démolir les 3 ou 4 étages qui s'y trouvaient et qui étaient bien mal en point. C'est ce qui a été fait, me semble t-il en 2007.

En ce qui concerne l'espace lui-même, il y a une première donnée : lorsque vous démolissez un immeuble de 4 étages et que derrière il y a des immeubles de 7 ou 8 étages, il faut faire le ravalement. Donc il y a eu une injonction de faire le ravalement des 4 copropriétés qui entourent la parcelle. Logiquement en septembre 2012, les ravalements de 3 des 4 copropriétés auront été effectués, et c'est nécessaire puisque nous débutons les travaux de l'aménagement de l'espace public en octobre. Le projet d'aménagement représente 290 m<sup>2</sup>, vous voyez comme c'est précieux les tènements ou les interstices. Ces 290 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une concertation publique en mairie du 1<sup>er</sup>, en particulier les galeries situées rue Burdeau et je dois dire que, dans ces cas là, l'imagination est au pouvoir mais surtout les contraintes de la parcelle ne permettent pas toujours d'y répondre. Nous sommes en zone archéologique, nous sommes en ZPPAUP, donc soumises à l'ABF et nous sommes également en zone de terrain mouvant.

Finalement il y avait deux projets, celui qui a été choisi, c'est celui d'une l'ouverture la journée de l'espace et d'une fermeture la nuit. L'autre projet aurait été d'en faire un lieu d'expositions, protégé et donc fermé jour et nuit, un lieu d'expositions mais qui aurait pu animer les galeries de la rue Burdeau,

Donc le projet choisi c'est un espace ouvert la journée. On a essayé de travailler sur la sociabilité et le rappel de la dimension historique ou culturelle du quartier. Cela donne un espace spécifique au milieu de la parcelle réservé aux déclamations de poèmes, aux lectures, à de petits spectacles, voire à des expositions, me dit-on pour un jour ou deux.

En ce qui concerne la conception matérielle il y a un revêtement, c'est un camaïeu qui donne, en gros, une trame de tissage qui aurait été grossie, ce qui n'est pas mal ; une clôture qui reprend la verticalité en « barreaudage » de manière inégale selon l'altimétrie ; il y a une collection de plantes plutôt sympathiques qui rappelle le jardin d'Ivry dans le 4<sup>e</sup> et une ligne de mobilier assez colorée qui doit être faite par une coopérative de Saint-Etienne et enfin un éclairage plutôt sympathique lui aussi qui se compose d'un éclairage de sécurité et d'un éclairage esthétique, festif.

Dernier point, on ne creuse jamais sans faire des découvertes, il y en a une qui n'est pas spectaculaire mais plutôt symbolique, c'est une espèce de fosse qui date non pas de l'époque romaine, mais qui précède l'époque de l'âge de fer et un couloir dont on ne sait pas quelle fonction lui était attribuée. On conserve tout cela, on met en lumière ce qui peut l'être et surtout pour faire plaisir à chacun de ceux qui sont attachés au patrimoine, on met une plaque pour indiquer ce que cela représente et quelles sont les hypothèses qui ont été faites.

Voilà pour faire relativement court. Je vais tout de même vous indiquer le montant de la dépense : pour 290 m<sup>2</sup> cela représente 390.000 euros TTC y compris la participation de la Ville à la réfection des façades mitoyennes puisque nous sommes, un peu, responsables de leur redécouverte.

Je n'ai pas été exhaustif, mais j'ai parlé fort, j'ai articulé et j'en suis très heureux aujourd'hui !

### **c)- au budget d'aménagement de la Zone 30**

**M. LEBUHOTEL Bruno** : Monsieur le Maire, chers Collègues, les élu(e)s du 1<sup>er</sup> se sont prononcés favorablement concernant la création d'une zone de rencontre autour de la place Sathonay.

Aujourd'hui, du fait de la configuration des lieux, des usages et des aménagements déjà réalisés dans le cadre de la Zone 30, ce secteur présente un fonctionnement très proche de la zone de rencontre.

La Direction des Déplacements Urbains de la Ville de Lyon a mené une étude et recommande deux aménagements de voirie complémentaires afin d'accompagner sa mise en place. Ces aménagements créeraient une meilleure lisibilité de l'espace public et permettraient de matérialiser physiquement la zone de rencontre en plus de la signalétique appropriée.

Ces aménagements seraient réalisés avec les budgets annuels voirie alloués par le Grand Lyon au 1<sup>er</sup> arrondissement. M. Pierre Abadie, Vice-président de la délégation concernée est informé de cette demande qui figure dans la liste des opérations du 1<sup>er</sup>.

A partir de ces éléments, les élu(e)s du 1<sup>er</sup> souhaitent savoir si vous validez, Monsieur le Maire, le principe de la création d'une zone de rencontre autour de la place Sathonay ?

**M. TOURAINE Jean-Louis**, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, oui, de fait, Lyon est fière d'être parmi les villes françaises qui innovent ou sont pionnières en matière d'organisation de partage de l'espace public pour les piétons, les cyclistes, les véhicules.

Après avoir développé la plus grande zone 30 de France, il est légitime, il est important de pouvoir, à l'intérieur de cette zone 30, développer des secteurs qui soient encore plus favorables aux modes doux, aux piétons en particulier, et tout à fait sécurisés. Il s'agit de créer un lieu où les piétons ont priorité sur tout autre véhicule et où ils peuvent cheminer sur la chaussée. Cela s'appelle une zone de rencontre, la vitesse des voitures y est limitée à 20 km à l'heure et évidemment l'espace est partagé par tous.

Dans ces zones il y a une convivialité améliorée et cela correspond tout à fait à l'ambiance de certaines des parties des pentes de la Croix-Rousse.

De fait, deux zones avaient été étudiées pour l'instauration d'une zone de rencontre : l'une au niveau de la place des Célestins et l'autre au niveau de la place Sathonay. Pour la place des Célestins, nous attendrons quelque temps après les travaux de la place voisine des Jacobins, c'est donc un projet qui interviendra plus tard. Mais pour la place Sathonay, effectivement, vous avez raison, c'est quelque chose qui peut se développer dès maintenant. Déjà, certains travaux prédisposaient à cela : il y a un espace favorable aux piétons, il y a des arceaux pour les vélos et les motos, il y a des stations d'auto-partage. En définitive, ce ne sera pas seulement la place Sathonay mais un espace plus grand allant de la rue Terme jusqu'à la rue Saint Benoit qui sera concerné par cette zone 20, cette zone de rencontre. Chacune des rues qui accèdent à cet espace aura bien sûr le panneau « zone 20, zone de rencontre ».

Par ailleurs, il y a déjà eu les aménagements que vous connaissez au niveau de la place Fernand Rey, de la rue de la Vieille. Il reste à aménager de façon tout à fait conforme la rue Louis Vittet, en particulier son entrée. Le traitement de l'entrée permettra de renforcer le caractère urbain et sécurisé.

En définitive, l'ensemble de cette zone sera une grande zone de rencontre, conviviale et qui permettra à chacun de pouvoir aller en grande sécurité à pieds ou à vélo, tandis que les voitures chemineront au pas.

Voilà cet aménagement qui sera développé avec l'ensemble des panneaux et des aménagements appropriés.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés réintègre la salle du Conseil municipal.)